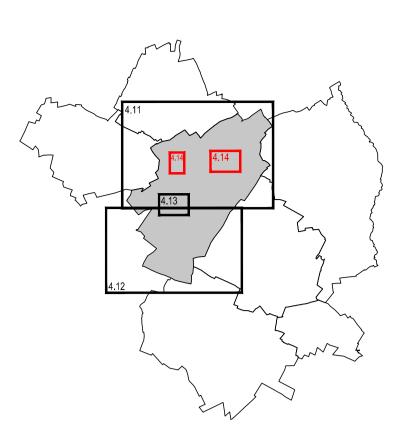




Pièce 4.14

## PLAN LOCAL D'URBANISME LE MALESHERBOIS



## PLAN DE ZONAGE Orveau-Bellesauve Gollainville - Bellesauve

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 23 septembre 2025 par le conseil communautaire
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	



<u>Légende :</u>

Limite des zones

Espace boisé classé à conserver

Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé

\_\_\_\_ Limite administrative

Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine architectural :

Bâti/ouvrage remarquable

Bt Bâtiment
Eg Eglise

Elément architectural

Cx Croix Me Méridien

Patrimoine naturel :

Haie
Arbre

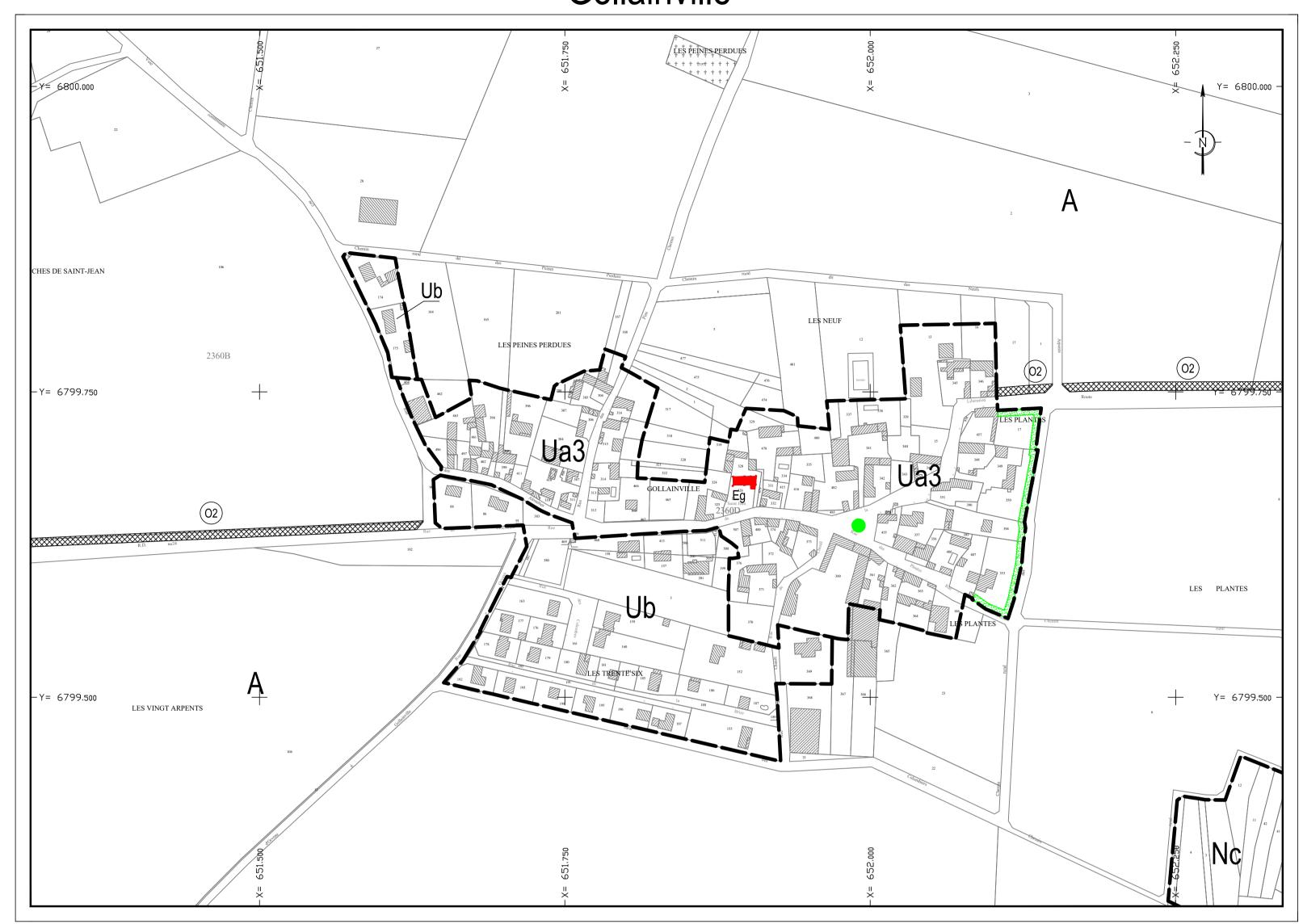
Mare

	Emplacement réservé		
	Objet	Bénéficiaire	
<u>O2</u>	Création d'une voie douce	Département du Loiret	

## Gollainville

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 045-200071850-20250923-2025120-DE



## Bellesauve

